

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT 2024 de HARMONIA (SELARL SIGMAVET)

3 route de Saint Germain- VILLIERS SAINT FREDERIC

Tel : 01.34.89.89.34 – cliniquedupontel@yahoo.fr

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement, que le client propriétaire ou détenteur du patient déclare accepter expressément.

1) Clinique Vétérinaire HARMONIA

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

La clinique vétérinaire Harmonia est située 3 route de Saint Germain, 78640 Villiers-Saint-Frédéric.

Elle peut être contactée par :

- Voie postale
- Téléphone : 01.34.89.89.34
- Mail : cliniquedupontel@yahoo.fr

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

Les clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 17h. Les consultations ont lieu sur rendez-vous toute la journée. Les urgences de nuit, dimanches et jours fériés ne sont pas assurées par notre structure (cf. paragraphe Permanence et continuité de soins).

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr Stéphane JOURDA, gérant, Dipl. Docteur Vétérinaire ENV Alfort 1998

Dr Stéphanie LARBANET, gérante, Dipl. Docteur Vétérinaire ENV Nantes 2012

Dr Antoine LECLERC, associé, Dipl. Docteur Vétérinaire ENV Alfort 1987

Mme Emma BAUDOUX, ASV niveau 5 en formation

Mme Lucie MARCHESSEAU, ASV niveau 4

Mme Estelle SCHWENG, ASV niveau 4

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultation en médecine générale
- Consultation des Nouveaux Animaux de Compagnie NAC mammifères
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- Echographie abdominale (Mindray Vetus 7)
- Radiographie numérique (Fujifilm)
- Hospitalisation (3 boxes chien, 5 boxes chat)
- Analyses sanguines : Instruments du laboratoire IDEXX ProCyte One et Catalyst One, SNAPshot Dx
- Délivrance de médicaments, conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés sont surveillés par l'équipe soignante pendant les heures d'ouverture de la clinique. Les animaux gardés en hospitalisation de nuit sont surveillés par une caméra dans la salle d'hospitalisation.

6) Permanence et continuité de soins

Notre structure a signé une convention de continuité de soins auprès de VêtoAdom (redirection de l'appel sur la plateforme de triage en dehors de nos heures d'ouverture – 01.47.46.09.09) et de la clinique vétérinaire SQYVET (8 route de Chartres 78190 TRAPPES – 01.30.62.96.79).

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes

La clinique ne dispose pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus, notamment les chevaux et les animaux de rente. Une liste des vétérinaires à même de leur donner des soins, gérée par le Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires d'Ils de France, est disponible 24/24 à l'adresse suivante : www.veterinaire.fr/

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation d'une sédation ou anesthésie. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité de l'utiliser pour des raisons de sécurité pour notre personnel soignant. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la sédation ou anesthésie par le propriétaire.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance et accepte les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous sédation ou anesthésie énoncées ci-dessus.

9) Décès de l'animal

En cas de décision d'euthanasie, une autorisation sera signée par le client.

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société Seleste « 6 rue Jean Moulin – 78280 GUYANCOURT » l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

10) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

11) Admission des animaux errants

Les animaux errants sont pris en charge pour les premiers soins en cas de nécessité de soulager la souffrance animale, les propriétaires sont recherchés, puis en cas de non résultats, ceux-ci sont transférés à la SACPA « 2 Les Emondants, 91580 Souzy-la-Briche », ou bien la tierce personne qui nous les aura apportée sera redirigée vers la mairie, qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

Pour la faune sauvage ceux-ci sont transférés à Faune Alfort à l'ENVA « 7 avenue du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort » ou à la SPOV « 68 rue Gabriel Péri, 92320 Châtillon ».

SPA, Bois de Sainte Apolline, 78 D134, 78370 Plaisir

12) Conditions tarifaires

Les principaux tarifs sont à la disposition du client sous la forme d'une fiche en salle d'attente. Tous nos tarifs n'y figurent pas en raison de leur grand nombre et des connaissances qu'il faut avoir pour pouvoir comprendre certains actes qui sont liés.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée à la demande du client, conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis pourra être effectué et si les soins qui doivent être faits dépassent ce devis, l'acceptation du propriétaire sera de nouveau sollicitée.

13) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au propriétaire, même en cas d'assurance ou mutuelle souscrite par celui-ci.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

14) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV, 18 Cour Debille, 75011 PARIS, 01.47.00.12.89.

15) RCP

Nous sommes couverts par l'assurance VETOPTIM ASSURANCE – 47-49 rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08.

16) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.